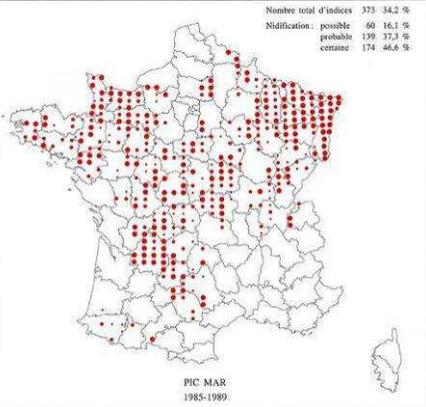


	Nom	Statut	Effectifs		Etat de conservation								
			ZPS (2009)	IDF									
 <p><b>Pic mar</b> (<i>Dendrocopos medius</i>) Code Natura 2000 : A238 Photo : N.Flamant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annexe 1 de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE</li> <li>- Annexe 2 de la Convention de Berne</li> <li>- Protection nationale</li> </ul>	13 couples Reproduction	Assez commun 600-800 couples		Bon								
			N.A.C.S	H..		M..							
<b>Ecologie</b>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	 <p>Habitat du Pic mar Forêt de Rosny © B.Lelaure</p>
<p>Le Pic mar est un oiseau strictement forestier et sédentaire. L'espèce fore une loge à bonne hauteur dans un arbre, souvent un gros chêne. Les pontes sont réalisées entre fin avril et mai, les jeunes sont indépendants environ 1,5 mois plus tard. Le Pic mar affectionne particulièrement les chênaies et chênaies-charmaies de superficie importante conduites en taillis sous futaie et parsemées de nombreux gros chênes. Les densités dans les secteurs les plus favorables peuvent atteindre 1 à 3 couples pour 10 ha. Son régime alimentaire est principalement constitué d'insectes (adultes et larves) qu'il capture sur les feuilles, les branches, les troncs ou sous les décollements d'écorce.</p>													
<b>Répartitions tendances et menaces</b>	<p>L'espèce niche en Europe qui constitue plus de 95% de sa répartition mondiale et en Iran (BirdLife International, 2004).</p> <p><u>En Europe</u>, la population est supérieure à 140 000 couples. L'espèce est absente du nord et du nord-ouest du continent et rare dans le sud-ouest. L'espèce est bien représentée en Europe de l'Est, cependant, c'est la France qui accueillerait les effectifs les plus importants avec près de 20% de la population européenne. Celle-ci est considérée comme « non défavorable », et stable dans la plupart des pays, hormis certains du sud-est de l'Europe (BirdLife International, 2004).</p> <p><u>En France</u>, la population de Pic mar, estimée entre 25 000 et 100 000 couples, reste encore mal connue. L'espèce est présente dans le nord-est, le nord-ouest, le centre et le sud-ouest, elle est pour le moment totalement absente de l'extrême nord et du quart sud-est. Les principales populations se localisent dans le nord-est et le centre de la France. Les effectifs français semblent stables et l'espèce fait l'objet d'une « préoccupation mineure ». La conversion des taillis sous futaies en futaies régulières, le rajeunissement des boisements et le morcellement des parcelles favorables peuvent cependant nuire à l'espèce.</p> <p><u>En Île-de-France</u>, le Pic mar est un oiseau assez commun avec un effectif compris entre 600 et 800 couples. La population se répartit dans la plupart des grands massifs forestiers de la région. Très rare dans la première moitié du XXème siècle, l'espèce a connu une forte expansion depuis la fin des années 1980, qui l'a conduit à coloniser l'ensemble de l'Île-de-France. A l'heure actuelle, elle est toujours en progression même si le rythme semble s'être ralenti.</p> <p>En Haute-Normandie, l'espèce est également bien représentée avec une estimation de l'ordre de 800 couples (Lery &amp; Malvaud, 2005).</p>												
	 <p>Nombre total d'indices 373 34,2 %                  Stipification: possible 60 16,1 %                  probable 139 37,3 %                  certains 174 46,6 %</p> <p>PIC MAR 1985-1989</p> <p>Répartition française du Pic mar (Yeatman-Berthelot &amp; Jarry, 1994)</p>												

<b>Statut de l'espèce dans la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et de la Forêt de Rosny</b>	Carte N°28	
<p>Le Pic mar est principalement présent en forêt de Rosny et, dans une moindre mesure, en forêt de Moisson. Il semble totalement absent de la boucle de Guernes. En 2009, 13 couples nicheurs probables ont été recensés, dont 12 en forêt de Rosny et 1 en forêt de Moisson. Au sein de la forêt de Rosny, 11 couples se localisent dans le périmètre de la Forêt régionale gérée par l'AEV, un seul est installé dans les bois privés, à l'instar de celui de la boucle de Moisson. L'espèce occupe principalement des chênaies traitées en taillis sous futaie parsemées de grands chênes. Plus marginalement, elle s'installe dans des chênaies-charmaies.</p> <p>La première mention de cette espèce en forêt de Rosny date de 1992 (CORIF, 2001). Elle a bien progressé depuis. Bien qu'encore assez mal connue, la population de la ZPS apparaît être toujours en progression lente mais régulière.</p>		<p><i>Population importante en forêt de Rosny</i></p>
<b>Menaces identifiées et état de conservation de l'espèce au sein du site Natura 2000</b>		
<p>Actuellement, il n'existe pas de menaces directes clairement identifiées sur la population de la ZPS. Cependant, indirectement, elle peut être menacée par la modification de son habitat. En effet, cette espèce occupe les forêts bien structurées où la présence de gros chênes est importante. Un raccourcissement des cycles sylvicoles, entraînant la disparition des vieux arbres, est préjudiciable à l'espèce. La conversion des taillis sous futaie en futaie régulière est également défavorable. A l'heure actuelle, ces menaces concerneraient uniquement les forêts privées, en effet, la gestion actuellement mise en place dans les massifs forestiers publics s'oriente vers un vieillissement des peuplements ce qui devrait être favorable à l'espèce.</p> <p>La population de Pic mar du site Natura 2000 est néanmoins dans un bon état de conservation.</p>		<p><i>Rajeunissement des peuplements forestiers</i></p>
<b>Mesures de conservation à mettre en œuvre au sein de la ZPS</b>		
<p>Le maintien des habitats favorables à l'espèce est la principale mesure à mettre en œuvre. Il s'agit de conserver les chênaies et chênaies-charmaies dans un mode de traitement en taillis sous futaie et de favoriser la présence de grands chênes. Le vieillissement des peuplements forestiers peut être réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit en espaçant les coupes ;</li> <li>- soit en réalisant une coupe sélective afin de conserver les gros chênes.</li> </ul> <p>De plus, nous préconisons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- multiplier les îlots de vieillissement en privilégiant les secteurs proches des sites de nid ;</li> <li>- limiter les interventions forestières au minimum, et les proscrire en période de reproduction, et privilégier une gestion en futaie jardinée.</li> </ul> <p>Ces mesures peuvent être mises en œuvre dans les massifs forestiers occupés par l'espèce (Rosny, Moisson) mais également dans les grands boisements actuellement non fréquentés (bois de Saint-Martin notamment).</p>		<p><i>- Maintenir les vieux arbres</i></p> <p><i>- Ilots de vieillissement</i></p>
<b>Suivi de l'espèce</b>		
<p>Un suivi tous les cinq ans de cette espèce devrait être réalisé afin d'étudier l'évolution de la population (nombre de couples, secteurs fréquentés...) et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre.</p>		